PS · ABUS DE POUVOIR

Jean-Jacques Urvoas

Garde des Sceaux (2016-2017) — affaire Fuite vers un député visé par une enquête

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Ministre de la Justice, a transmis au député Thierry Solère, par messagerie cryptée, une note confidentielle sur l'enquête qui le visait.

Où en est la justice

> **Violation du secret professionnel : un mois de prison avec sursis et 5 000 € d'amende. Premier ministre de la Justice condamné par la CJR.**

Source

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE, 30 SEPTEMBRE 2019

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales